

CIRCULAIRE

Date : Le 16 décembre 2020

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : COVID-19 n° 2020-210

Destinataires : Centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Objet : Les centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont invités à faire analyser gratuitement la teneur en plomb de leur eau potable

Type : Politique Pour usage interne uniquement
 Procédure À titre d'information uniquement

Entrée en vigueur : Immédiatement

Le 28 septembre 2020, le gouvernement du Manitoba a annoncé un programme visant à financer entièrement l'analyse de la teneur en plomb de l'eau potable dans les centres d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, et à accorder des fonds pour toute mesure corrective ou réparation nécessaire en conséquence (voir la [circulaire n° 2020-152](#)). Ce programme sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2021.

Les garderies ont été ciblées en priorité pour une analyse préventive de la teneur en plomb, en vue de veiller à la sécurité des nourrissons et des jeunes enfants. Comme leur cerveau est encore en développement, les nourrissons et les jeunes enfants sont les plus vulnérables aux effets du plomb, même à de faibles niveaux. L'exposition peut avoir des effets nocifs sur le développement neurologique des jeunes enfants (p. ex., baisse du quotient intellectuel ou QI) et sur leur comportement, et chez les adultes, elle peut entraîner une augmentation de la pression sanguine ou des problèmes rénaux.

Pour de plus amples renseignements sur la question du plomb dans l'eau potable, veuillez consulter les sites Web suivants :

- https://www.gov.mb.ca/sd/pubs/water/drinking_water/rld_largebuildings_fr.pdf
- <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/qualite-eau/parlons-eau-minimiser-exposition-plomb-provenant-reseaux-distribution-eau-potable.html>

Le gouvernement du Manitoba a octroyé à ALS Environmental le contrat pour l'analyse de la teneur en plomb de l'eau potable dans les garderies. À la fin du mois de novembre, cette entreprise a envoyé des courriels aux garderies de tout le Manitoba pour leur proposer des analyses. Près de 25 % des établissements ont demandé une trousse d'analyse de l'eau, et

nous encourageons vivement les autres établissements à faire de même tant que le programme est en vigueur.

Le processus d'analyse est plutôt simple. Les garderies doivent désigner un interlocuteur principal et échantillonneur, qui peut prélever des échantillons sur les robinets et les fontaines qui pourraient être utilisés pour l'eau potable.

Les garderies qui souhaitent faire effectuer ces analyses peuvent envoyer un courriel à Katherine Koetke, directrice de comptes d'ALS Environnemental, à l'adresse Katherine.koetke@alsglobal.com. Les courriels doivent préciser le nom et les coordonnées de la personne qui sera chargée de l'échantillonnage, ainsi que le nombre de robinets et de fontaines utilisés pour l'eau potable.

Une fois qu'ALS Environmental aura reçu l'information, elle enverra le matériel d'échantillonnage et les instructions, et prendra les dispositions nécessaires pour récupérer les échantillons 24 heures après les avoir déposés.

Si vous avez des questions sur l'analyse de la teneur en plomb dans l'eau potable, veuillez communiquer avec Nancy Eidse, coordonnatrice de laboratoire et des contrats spéciaux du Bureau manitobain d'eau potable, par courriel à Nancy.Eidse@gov.mb.ca ou par téléphone au 204 945-5776. Les garderies qui ont d'autres questions peuvent communiquer avec leur coordonnateur désigné du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question importante.

Michelle Stephen-Wiens
Directrice par intérim, Apprentissage et garde des jeunes enfants

c. c. Christy Holnbeck
Heidi Wurmman